

Tests de laboratoire pour l'agrément des repères d'identification des bovins, des ovins et des caprins

CALENDRIER 2020

Etape	QUI	QUOI	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
			QUAND (date limite)	QUAND (date limite)
1	Fabricant	Informe IDELE du dépôt de sa demande d'agrément à la DGAL, et lui envoie 30 échantillons de repères (+ une pince si nécessaire) pour essais préliminaires	10/01	27/06
2	DGAL	Accuse réception au Fabricant, et informe IDELE en copie	24/01	17/07
3	IDELE	Adresse un devis au fabricant pour la réalisation des essais de laboratoire, Fournit au fabricant les caractéristiques des échantillons de test	29/01	21/08
4	Fabricant	Retourne à IDELE le devis signé « bon pour accord »	31/01	24/08
5	IDELE	Confirme la commande des tests auprès du laboratoire	03/02	24/08
6	Fabricant	Envoie les échantillons de test à IDELE	14/02	04/09
7	IDELE	Transmet les échantillons de test au laboratoire	21/02	11/09
8	Laboratoire	Lance les tests (J)	24/02	14/09
9	Laboratoire	Transmet le rapport de tests de laboratoire et les échantillons à IDELE : - Tests PARTIELS (sans vieillissement), à J+5 semaines - Tests COMPLETS (avec vieillissement), à J+10 semaines	30/03	19/10
			04/05	20/11
Tests PARTIELS :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	14/04	02/11
Tests COMPLETS bovins :				
10	IDELE	Transmet le rapport de tests de laboratoire au fabricant, Si tests labo OK, confirme le lancement de l'essai de terrain aux MOIPG	11/05	27/11
Tests COMPLETS ovins et caprins :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	25/05	11/12